

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF AVEC M. CLÉMENT GENOT (1.1)

L'an deux mille vingt-deux, le 04 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **27 juin 2022**
Date d'affichage de la convocation : **27 juin 2022**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, et Messieurs PELLÉ, VENARRE, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, HUSSON, VUILLIOT, MARTINOD, GARNIER-SIMON, Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, PELLETIER, DUBOUT et JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme BLANDIN donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. CRUYPENINCK donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. MAZET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme GIET donne pouvoir à Mme MARTINOD,
Mme LUZZI donne pouvoir à M. DESAY,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. CADOUX, M. VAN VAEREMBERG.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que la Ville de Gex a été sollicitée par l'un de ses jeunes ressortissants, M. Clément GENOT, qui est actuellement étudiant à l'université Savoie Mont-Blanc de Chambéry avec le statut de sportif de haut niveau,


CONSIDÉRANT qu'au cours de la saison de ski alpinisme 2022 et suite à de bons résultats au plan national, la Direction technique nationale de la Fédération française de la montagne a intégré M. Clément GENOT au sein de l'équipe de France de ski alpinisme des moins de 20 ans pour les deux dernières étapes de la Coupe du monde, et que ces deux expériences lui ont permis de représenter la France, l'Ain et Gex, sachant que tous les autres membres des équipes de France sont originaires des départements des deux Savoies et des Pyrénées,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la Ville de Gex a l'opportunité d'établir un contrat de partenariat avec M. GENOT pour l'utilisation d'une surface sur certains de ses équipements et sa participation à des manifestations communales et/ou opérations de relations publiques,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat sportif ci-annexée à passer avec M. Clément GENOT,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 001-210101739-20220705-2022_075_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 juillet 2022.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 juillet 2022 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 juillet 2022.